

<b>DEPARTEMENT DE L'AIN</b>		<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</b>
<b>ARRONDISSEMENT : THOIRY COMMUNE : MIJOUX</b>		
<b>OBJET :</b> Demande de mise en place du dispositif de Volontaire Territorial en Administration (VTA) pour le poste de chargée de missions		<u>SEANCE DU 25.09.2025</u>
Date de convocation : 18.09.2025	Nb de conseillers En exercice : 10	<u>Etaients présents</u> : M. VIALLET. M.C. COUTURIER. P. ECAILLE. C. GROSGURIN. J.F. JOLY. S. JUHEN. D. JULLIARD. G. LEGAY. M. VUILLERMOZ
Date d'affichage : 26.09.2025	Présents : 9 Votants : 9	<u>Secrétaire de séance</u> : J.F. JOLY
N° Délibération 01247.2025.09.046	Pouvoirs : 0	<u>Pouvoirs</u> :

**OBJET : RESSOURCES HUMAINES – Demande de mise en place du dispositif de  
Volontaire Territorial en Administration (VTA) pour le poste de chargée de missions**

Mme le maire indique que la commune a été informée par la sous-préfecture de Belley de l'existence du dispositif de volontaire territorial en administration (VTA), permettant aux collectivités territoriales rurales de bénéficier des compétences de jeunes diplômés, au service de l'ingénierie de leurs projets.

Créé en 2021 et porté par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), ce dispositif vise à renforcer l'ingénierie dans les territoires ruraux (principalement les EPCI ou les communes). Il permet à des jeunes diplômés âgés de 18 à 30 ans, d'un niveau Bac+2 minimum, d'effectuer une mission au service du développement des territoires ruraux.

Le contrat du VTA prend la forme d'un contrat à durée déterminée, de type contrat de mission, de 12 à 18 mois pour remplir une mission qui doit porter sur un apport en ingénierie pour la collectivité territoriale : plan stratégique d'investissement, pluriannuel, consolidation d'un projet de territoire, soutien au déploiement des programmes de l'ANCT, préparation des dossiers de subvention des différents financeurs, appui des équipes et des élus dans le montage de projets etc.

Mesure du plan France Ruralités, l'aide aux communes se traduit par une aide forfaitaire de 15 000 € pour un contrat dont la durée peut varier indifféremment de 12 à 18 mois.

Dans la mesure où les critères d'éligibilité semblaient correspondre au profil et à la fiche de poste de la chargée de missions recrutée début mai 2025, la commune s'est rapprochée de la sous-préfecture de Belley, responsable de la mise en place du dispositif pour l'Ain. La difficulté pouvait en effet résider dans le fait que le recrutement de la chargée de missions était intervenu avant l'ouverture de la campagne 2025 pour les VTA.

Il a néanmoins été considéré que la démarche de la commune correspondait aux critères d'éligibilité. Afin de pallier la difficulté du recrutement antérieur au dépôt de la demande de mise en place du dispositif VTA, l'ANCT, sur proposition de la préfète de l'Ain, a accordé une dérogation à la commune.

Mme le maire précise qu'il n'est pas nécessaire que la commune signe un nouveau contrat avec la chargée de missions dans la mesure où le VTA est une aide forfaitaire et non un contrat juridique. Cette démarche n'aura donc pas de conséquence particulière pour la chargée de missions.

Enfin, l'ANCT pourrait bloquer la demande car le diplôme universitaire de la chargée de missions actuelle est canadien. Si l'ANCT exigeait un diplôme français, alors la chargée de missions devra faire reconnaître son diplôme en France. La procédure coûte 120 €. Après avis de la commission des finances, la commune prendrait en charge cette dépense.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve la démarche engagée et autorise Mme le maire à solliciter les aides de l'État pour le financement du poste de chargée de missions ;
- Dit que la commune prendra en charge les frais de dossiers afférents à la reconnaissance du diplôme de la chargée de mission en France si l'ANCT l'exige ;
- Autorise Mme le maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Contre : / 0 Abstention : / 0 Pour : / 9  
DELIBERATION N°01247.2025.09.046

---

Pour extrait d'acte conforme  
Le maire, Martine VIALLET